



U SPORTS

Présentation sur le sport
sécuritaire

14 juin 2023

PRÉSENTÉ PAR GORD HOPPER

GHOPPER@TELUS.NET

Objectifs

- ▶ Partager l'approche adoptée par l'Association Canada Ouest en matière de sport sécuritaire.
- ▶ Ouvrir la conversation sur la possibilité d'une harmonisation nationale en matière d'éducation et de prévention.
- ▶ Clarifier et réduire les craintes en ce qui concerne les plaintes et les enquêtes.

Ordre du jour

- ▶ Aperçu des recommandations de Canada Ouest
- ▶ Le paysage canadien du sport sécuritaire
- ▶ Approche de U SPORTS
- ▶ Approche des écoles de Canada Ouest, plus de détails
- ▶ Plaintes et enquêtes
- ▶ Récapitulation et questions

Perspectives potentielles

- ▶ Établissement
- ▶ Association régionale
- ▶ U Sports

Résumé simple de l'approche des écoles de l'Association Canada Ouest

- en attente de l'approbation de

septembre

Harmonisation Canada Ouest

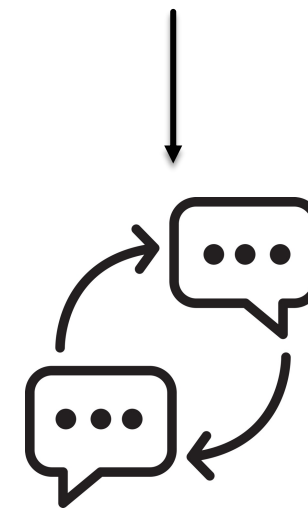


ÉDUCATION



PRÉVENTION

INDÉPENDANT



**PLAINTES et
RÉPONSES**

Paysage canadien - CCUMS

- ▶ **Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) « Le Code »**

Document national multisports créé pour fournir une stratégie de mise en œuvre coordonnée afin de prévenir et de traiter la maltraitance à tous les niveaux du système sportif canadien et pour tous les participants.

Paysage canadien - Enquêtes indépendantes

- ▶ Un élément clé du CCUMS est l'accès à une procédure de plainte indépendante et objective.

Paysage canadien - Organismes d'enquête indépendants

- ▶ BCIS (axé au niveau des ONS)
 - ▶ Création du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) et de la Ligne d'assistance du sport canadien:
 - ▶ Groupe Sport sans abus, qui a créé :
 - ▶ BCIS - Bureau du commissaire à l'intégrité dans le sport. - Un organe indépendant responsable d'enquêter sur les violations du CCUMS.
- ▶ Université - Indépendant du département des sports

Paysage canadien - Éducation

- ▶ Options d'éducation - exemples
 - ▶ **Association canadienne des entraîneurs - 20 minutes 0 \$**
 - ▶ Respect et sport - 3 heures - Payant
 - ▶ PNCE Créer un environnement sportif sain 15 \$
 - ▶ Priorité Jeunesse - 3 heures, 15 \$
- ▶ Vos propres politiques universitaires (exemples) :
 - ▶ Prévention de la violence sexuelle
 - ▶ Prévention de l'intimidation et du harcèlement

Paysage canadien - OPS et clubs

- ▶ Les universités sont dans une position similaire à celle des OPS et des clubs.
- ▶ On s'attend à ce que le CCUMS soit mis en œuvre sans avoir accès au mécanisme d'enquête.

Approche actuelle de U Sports

- ▶ Le CCUMS a été adopté par U SPORTS en novembre 2022 avec des limites définies. Il comprend le personnel de U SPORTS, le conseil d'administration et les participants aux championnats nationaux et aux événements de la FISU.
- ▶ À compter du 1^{er} juillet 2023, U SPORTS deviendra signataire du BSIC.
- ▶ Les plaintes qui ne relèvent pas du CCUMS seront examinées par Sport Law (Groupe d'enquête de tiers U SPORTS). Il s'agit des plaintes relevant des politiques 90.20 A et 90.20 B.

Approche harmonisée des écoles CW - Éducation et prévention

- ▶ Adopter le Code universel (**avec des exclusions**)
- ▶ Mettre en œuvre une éducation cohérente (formation Sport sécuritaire de l'ACE - **modifiée**)
- ▶ **Modifier la règle de deux** (à partir de la formation de l'ACE)
- ▶ **Ajouter de la clarté et des exemples tout en laissant la place au jugement**
- ▶ Garder les plaintes et les enquêtes spécifiques à chaque établissement

Adopter les éléments clés du Code universel (CCUMS) - Sections 1 à 5

- ▶ maltraitance psychologique
- ▶ maltraitance physique
- ▶ négligence
- ▶ maltraitance sexuelle
- ▶ conditionnement
- ▶ transgressions des limites
- ▶ discrimination
- ▶ Exposition d'un participant à un risque de maltraitance
- ▶ aide et complicité
- ▶ omission de signaler
- ▶ signalement intentionnel d'une fausse allégation
- ▶ entrave ou manipulation des procédures
- ▶ représailles

Éléments exclus du CCUMS - Sec. 6 à 8

- ▶ Autres procédures et reconnaissance des sanctions :
 - ▶ Code criminel
 - ▶ Résultats d'autres procédures
- ▶ Éventail des sanctions possibles
- ▶ Mesures temporaires ou provisoires
- ▶ Types de sanctions (et sanctions présumées)
- ▶ Divulgation publique

Cadre du sport sécuritaire pour les programmes universitaires (Document)

- ▶ Règle des deux modifiée - en personne et numérique
- ▶ Voyage
- ▶ Hébergement
- ▶ Espaces de vestiaires
- ▶ Praticiens professionnels
- ▶ Conditionnement - plus de clarté
- ▶ Gestion des erreurs ou des problèmes

Règle de deux - de l'ACE

Le but est de s'assurer que toutes les interactions et les communications sont justifiables et se font dans un environnement ouvert et observable.



Un ratio d'un entraîneur pour un athlète.

Règle de deux



Un ratio d'un entraîneur pour deux athlètes.



Un ratio d'un entraîneur formé et d'un adulte dont les antécédents ont été vérifiés pour un athlète.



Un ratio de deux entraîneurs formés et dont les antécédents ont été vérifiés pour un athlète.

Elle vise à protéger les participants (particulièrement les mineurs) et les entraîneurs dans des situations de vulnérabilité potentielle en imposant la présence de plus d'un adulte. Il peut y avoir des exceptions en cas d'urgence. Pour en savoir plus, visitez le coach.ca/entrainement-responsable.

2.1 Modifications de la règle de deux

- ▶ La communication numérique individuelle est autorisée pour des sujets appropriés sur des plateformes appropriées - pour tous les groupes d'âge de l'université.
- ▶ Les réunions individuelles sont autorisées dans des lieux physiques spécifiques.

2.4 Espaces de vestiaires d'équipe

- ▶ Précise les attentes, indépendamment du sexe ou de l'orientation sexuelle.
- ▶ Identifie les comportements problématiques dans les vestiaires entre les participants et les responsabilise si les dirigeants sportifs n'en tiennent pas compte.

2.5 Praticiens professionnels

- ▶ Donne des lignes directrices claires sur la manière de pratiquer le sport sécuritaire pour les praticiens médicaux et paramédicaux.
- ▶ Discuter du consentement en ce qui concerne les entraîneurs qui traitent les athlètes avec des compétences professionnelles.

2.7 Clarification des définitions

- ▶ Le sport universitaire comprend les éléments de performance physique et mentale inhérents requis pour l'entraînement, la compétition, le temps de jeu ou la sécurité. Le CCUMS contient des déclarations concernant les handicaps (2.3.2) et la négligence relative à la capacité physique (5.4.1), ainsi que dans l'annexe relative à la discrimination. Ces déclarations ou d'autres semblables **n'empêchent pas les comportements, les politiques et/ou les pratiques rationnellement liés à des objectifs sportifs légitimes**, avec la conviction honnête et de bonne foi qu'ils sont raisonnablement nécessaires pour atteindre les objectifs pertinents, à condition que l'adaptation des besoins d'un individu ou d'une catégorie d'individus concernés impose une contrainte excessive au participant et/ou à l'organisme d'adoption qui devrait répondre à ces besoins, en tenant compte de la santé, de la sécurité, des coûts et des objectifs sportifs légitimes.

2.8 Soutien et ressources en cas d'erreur ou de problème

- ▶ Il faut toujours faire preuve de discernement dans l'environnement sportif universitaire. Certaines circonstances peuvent nécessiter un écart par rapport à la prévention décrite ci-dessus. Si les bonnes pratiques décrites ci-dessus ne peuvent être respectées, le (ou la) directeur(trice) doit en être informé dans un délai raisonnable (généralement quelques heures).

5.11.1 Omission de signalement

- ▶ Nous recommandons de retirer les participants de la politique de l'université, mais nous attendons les commentaires du service juridique :
- ▶ Tout(e) *participant(e)* adulte qui avait connaissance ou aurait dû avoir connaissance d'un *comportement interdit* d'un(e) *participant(e)* à l'égard d'une autre personne commet une infraction s'il (ou elle) ne *signale* pas ce comportement. Par souci de clarté, un(e) *participant(e)* n'est pas tenu(e) de *signaler* un cas de *comportement interdit* dont il (ou elle) a personnellement fait l'objet.

Plaintes et enquêtes

- ▶ Au niveau des établissements

Plaintes et réponses - Commencez là où vous êtes.

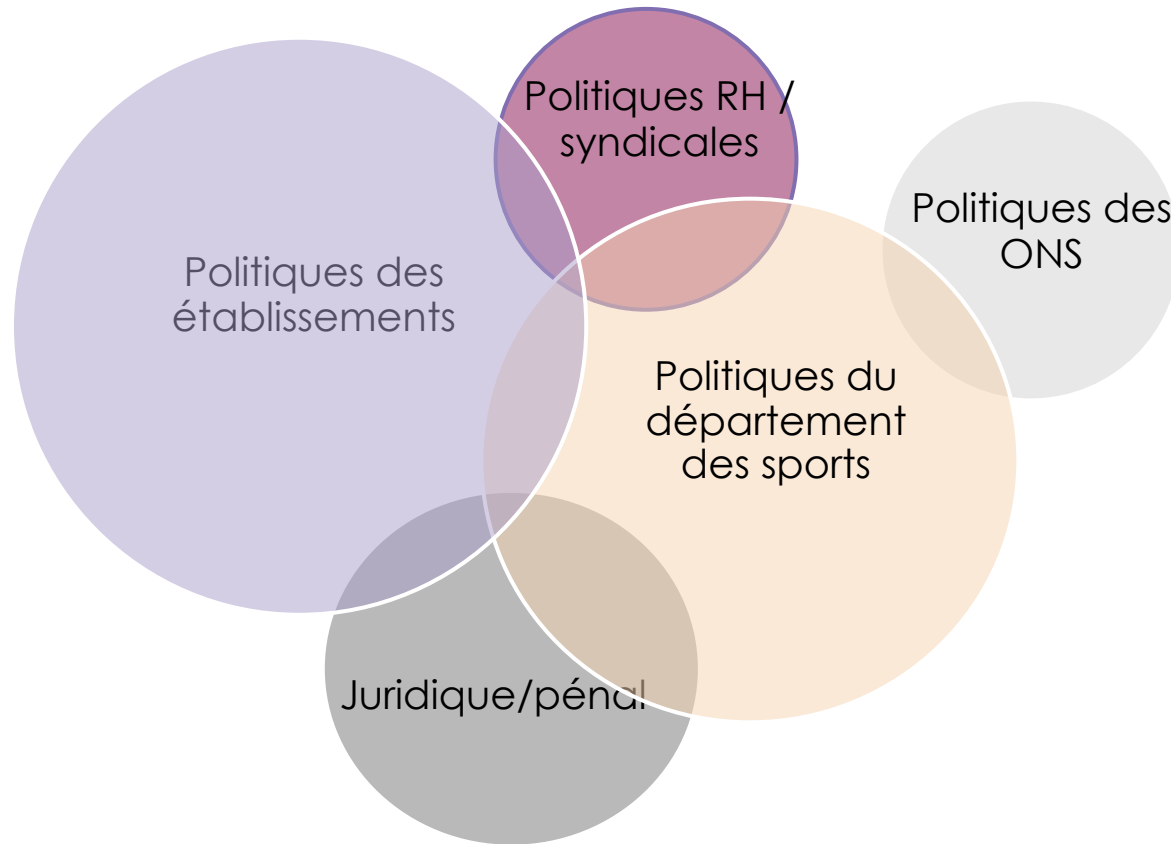
- ▶ Vous avez déjà quelque chose en place, car vous gérez déjà les plaintes.
- ▶ Le fait de ne pas avoir mis en place le CCUMS ou le document de référence ne vous empêche pas de recevoir des plaintes.
- ▶ Si vous êtes confronté(e) à un problème important et que vous ne disposez pas d'une unité indépendante au sein de votre établissement, vous pouvez faire appel à une société indépendante pour mener l'enquête.

Procédure de réception des plaintes - Options

- ▶ Verbalement
- ▶ Par écrit
- ▶ Médiateur (indépendant)
- ▶ Confortable - lien avec le personnel bien connu

- ▶ Différence claire entre une divulgation et une plainte plus formelle.

Chevauchement des compétences



Vous devez disposer d'un mécanisme permettant de déterminer qui gère une plainte et quelles sont les politiques applicables.

Trois niveaux potentiels de procédures de plaintes

- ▶ 1. Informel
- ▶ 2. Enquêtes internes département des sports
- ▶ 3. Enquêtes indépendantes

Qui décide de la destination de la plainte, si elle peut faire l'objet d'un appel et si elle peut être portée à un niveau supérieur?

Politiques communes au niveau des établissements

Politique département des sports	Politique de l'université
Code de conduite universel	Mauvaise conduite non académique
Code de conduite de l'athlète	Mauvaise conduite académique
Manuel de l'athlète	Prévention de la violence sexuelle
Commotion cérébrale et retour au jeu	Harcèlement et intimidation
Politique en matière de bizutage	
Santé mentale	

Élaborer une feuille de route

- ▶ Décrire les politiques de votre département et de l'université
- ▶ Identifier les points de chevauchement et les lacunes.
- ▶ Fixer les conditions des plaintes et des enquêtes (avec l'aide d'experts juridiques)
- ▶ Fixer les conditions des actions intérimaires
- ▶ Fixer les conditions de renvoi à un niveau supérieur et d'appel
- ▶ Définir clairement qui prend les décisions dans chaque scénario et quels sont les paramètres utilisés pour prendre ces décisions.

Récapitulation - recommandations

- ▶ Maximiser l'harmonisation en matière d'éducation et de prévention des pratiques de sport sécuritaire.
- ▶ Recommander que chaque établissement fasse appel à une unité d'enquête indépendante au sein de son établissement, ou décide de sous-traiter.
- ▶ Envisager de créer un cadre pour les enquêtes afin que les universités disposent d'un point de départ solide pour mettre en œuvre les plaintes et les enquêtes.

Des questions?